

# CHARTRE de

## LA MAISON ARC-EN-CIEL

\* Le Laep est un lieu de rencontre pour les jeunes enfants jusqu'à 6 ans, accompagné d'un adulte référent (parent, grand-parent...) qui reste responsable de l'enfant et l'accompagne tout au long de l'accueil

\* L'adulte responsable de l'enfant est invité à suivre le cheminement de son enfant dans les différents espaces à disposition

\* Ce lieu n'est pas un mode de garde, ni un groupe de parole, ni un lieu d'animation

\* L'accueil se fait dans le respect mutuel de chacun et la confidentialité. La discrétion de tous est de rigueur

\* Les accueillantes facilitent le lien et les échanges sans jugement et dans un souci de neutralité bienveillante. Elles sont garantes du respect des règles de vie collective et des règles de sécurité

\* Les pièces accessibles au Laep sont : le local poussette de la Maison de l'Enfant, le hall d'entrée, les toilettes adultes, la salle de change, la salle d'activité, le pédiluve, l'espace de repos et une partie de l'espace extérieur

\* Pour des raisons d'hygiène, les enfants doivent retirer leurs chaussures (ils peuvent rester en chaussettes ou porter des chaussons). Les adultes doivent porter des surchaussures au-dessus de leurs chaussures ou de leurs chaussettes

\* Les parents doivent apporter le nécessaire pour le change de leur enfant

\* Merci de respecter le matériel mis à disposition afin qu'il serve au plus grand nombre

\* Il est important que les enfants plus grands et les adultes respectent l'espace réservé aux nourrissons

\* Les lignes rouges au sol délimitent les espaces à ne pas franchir avec les véhicules (porteur, poussette, caddie, tricycle)

\* Le goûter et les boissons doivent être pris dans l'espace proche de la cuisine prévu à cet effet

\* Les espaces extérieurs sont partagés entre la crèche et le Laep. Les parents sont invités à rester discrets, à veiller que leur enfant ne fasse pas trop de bruit et à ne pas se servir dans le jardin pédagogique

\* Sauf situation d'urgence, le portable doit être éteint durant tout le temps d'accueil

\* Les parents sont autorisés à prendre des photos de leur enfant. Pour les autres, l'accord des parents est nécessaire

\* La violence verbale et physique n'est pas autorisée (insultes, cris, brimades, dévalorisation...)

\* Des tabliers sont à disposition et obligatoires pour la peinture

\* Certaines activités se font uniquement dans l'espace prévu à cet effet (coloriage, pâte à modeler, bac à sable)

\* Pour sa sécurité, merci de veiller à ce que votre enfant ne grimpe pas sur le mobilier

\* La contribution de tous au rangement du matériel, des jouets et de la vaisselle est demandée

\* Dans le respect de chacun, nous invitons les malades à rester chez eux jusqu'à complète guérison

\* Le règlement intérieur complet est affiché dans les locaux du Laep